

ATTESTATION SPORTIVE

à faire remplir uniquement par:
Ligue, Fédération, Comité Régional

Je, soussigné(e)

en ma qualité de

certifie que

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Sport pratiqué :

Club :

a participé à une compétition au cours des douze derniers mois de niveau :

Equipe de France

International

National

Régional

est sportif professionnel :

Oui

Non

Fait pour valoir ce que de droit

A :

Le :



CERS - Service Inscriptions

CS20129

40130 Capbreton - France

Tél: 05 58 48 89 08 / Fax: 05 58 48 89

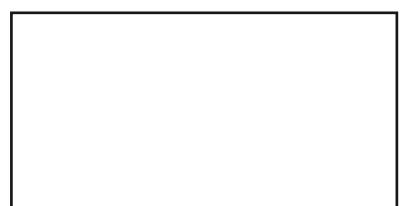
83

Email: i.ducamp@ramsaygds.fr

Cachet obligatoire :



Signature :



Le CERS est réservé aux sportifs

Ce que vous devez nous fournir:

AUCUNE ATTESTATION REMPLIE PAR LE CLUB NE SERA ACCEPTEE

- Membres de l'Equipe de France. (Actuels ou anciens)	- Attestation signée par la Fédération
- Sportifs professionnels (Actuels ou anciens)	- Licence de joueur professionnel (ou) - Contrat d'engagement (ou)
- Professeurs d'EPS (Actuels ou anciens)	- Arrêté de nomination et bulletin de salaire.
- Sportifs licenciés	- Attestation (validée et tamponnée) par le comité régional ou ligue régionale ou fédération attestant d'une compétition de minimum niveau régional au
- Sportifs en structure d'accès à l'élite (Actuels ou anciens)	(STAPS / CREPS / Sport Etude / Centre de formation) - Certificat de scolarité et carte d'étudiant (ou)
- Entraîneurs salariés - Educateurs sportifs salariés.	- Copie du B.E et justificatif de rémunération (bulletin de salaire, contrat, relevé urssaf).
- Licenciés pour lesquels il n'existe pas de compétition (plongée sous-marine, aïkido, cyclotourisme, ...)	- Copie de la licence en cours + année précédente.
- Militaires pratiquant une activité sportive	- Fiche de position.

ATTENTION:
SEULES LES FEDERATIONS FRANCAISES AGREES
PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS SONT ACCEPTEES.